

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 27 Septembre 2019 à 19h00

Présents : tous les membres en exercice, sauf

Monsieur SICRE Éric donne pouvoir par procuration à Mme DUBOIS Andrée

Madame RAYSSAC Dominique : Absente excusée (est présente lors des questions diverses.)

**Secrétaire de Séance : Mme Ingrid PATRIOLI**

**Madame le Maire ouvre la séance à 19H00**

## **Délibération pour la participation financière de la commune à l'achat de forfaits de ski**

Comme tous les ans la SAVASEM propose au Conseil de participer à l'achat de forfaits de ski pour les enfants résidents et scolarisés dans une commune de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège. Après en avoir délibéré, une partie du Conseil Municipal décide de participer à l'achat des forfaits skis pour les à hauteur de 50€ par enfant. Mme le Maire demande donc à son Conseil de bien vouloir l'approuver.

**8 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention.**

## **Délibération pour la mise en place et le financement d'un éclairage public Chemin de la Vallée**

Dans un but de mise en sécurité du Chemin de la Vallée est prévue la mise en place de l'éclairage public. Le coût des travaux est estimé à 16420 €. Madame le Maire propose d'inscrire les travaux au titre d'un programme d'éclairage public afin d'obtenir une subvention pouvant atteindre 50% du montant des travaux mais plafonnée à 15000€ maximum.

Le conseil municipal vote à main levée :

**9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

## **Délibération pour la mise à disposition de la digue dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI au SYMAR Val d'Ariège**

À la suite de divers transferts de compétence, la compétence GeMAPI a été attribuée au SYMAR-Val d'Ariège. Cet organisme est devenu par voie de conséquence gestionnaire de la digue de SAVIGNAC LES ORMEAUX. Afin de formaliser ce transfert de gestion un Procès-Verbal de mise à disposition de l'ouvrage doit être établi et signé entre la commune de SAVIGNAC LES ORMEAUX, la CCHA et le SYMAR-Val d'Ariège.

Le conseil municipal approuve le projet de Procès-Verbal et autorise Mme le Maire à le signer ce PV et tous documents s'y afférents.

Le conseil municipal vote à main levée :

**9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

## **Délibération de principe relative au paiement d'éventuelles heures complémentaires / supplémentaires**

Madame le Maire rappelle au Conseil que certains agents sont employés à temps complet et d'autres à temps non complet et que dans le cadre de leur fonction ils peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Elle demande au Conseil de bien vouloir accorder le paiement de ces heures dans l'éventualité où des agents viendraient à en effectuer.

Le conseil municipal décide de voter à main levée :

**9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

### Questions et informations diverses :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHARLES (1<sup>er</sup> Adjoint) afin qu'il fasse état de diverses informations aux administrés :

- Il annonce qu'actuellement 2 logements communaux sont libres à la location : l'un d'eux possède 2 chambres, balcon et garage, l'autre possède 3 chambres.
- Il indique que des travaux d'élagage vont avoir lieu fin Octobre sur la Place de la Mairie et l'axe de l'ancienne RN20. Il y en aura ensuite d'autres le long de la rivière Ariège.
- Il fait état que le Conseil de Discipline a sanctionné un agent communal par 3 jours de mise à pied et un blocage de l'évolution de sa carrière.
- Il informe que durant l'hiver à venir les astreintes de déneigement seront effectuées par une entreprise privée le week-end ; entreprise qui sera éventuellement amenée à venir en renfort des agents communaux la semaine puisque ceux-ci effectueront le déneigement durant leurs horaires de travail entre 6h et 13h.
- Il termine en indiquant que le petit savignacois (bulletin municipal) ne pourra paraître à cause des futures élections municipales.

Monsieur CHARLES donne la parole à Monsieur MIQUEL (2<sup>ème</sup> Adjoint.)

Monsieur MIQUEL fait état de l'avancée des travaux :

- Route de Vaychis (RD44) : sécurisation de cette route avec un marquage au sol, la pose d'un radar pédagogique, la pose de panneaux lumineux de signalisation de limite de vitesse à 30km/h d'un panneau d'entrée en agglomération après le pont (derrière la caserne des pompiers.)
- Salle des fêtes : il rappelle que le permis de construire a été accordé, que les demandes de subventions ont été déposées mais toutes n'ont pas encore été notifiées (en attente de la réponse de La Région notamment,) et que le dossier de consultation des entreprises est en ligne. Le 22 Octobre aura lieu l'ouverture des plis. Début Novembre les réponses négatives seront envoyées aux entreprises non retenues. Fin Novembre le chantier devrait débiter.

Madame le Maire reprend la parole afin d'indiquer à un administré que l'entreprise Rescanières posera deux dos d'ânes le 30/09/19 sur le Chemin de la Vallée : un entre le terrain appartenant aux époux DUBOIS et celui appartenant à M. BAYLAC, l'autre entre l'entrée de la Drop Zone (DZ) et le terrain où se trouve la caravane.

Madame le Maire indique que le repas des aînés aura lieu au Casino d'AX LES THERMES un dimanche midi (le 08 ou le 15 Décembre 2019) avec éventuellement un système de navette pour le transport.

Un administré demande la parole :

Il indique qu'il possède deux bacs à déchets verts et que l'un d'eux est détérioré. Il demande son remplacement.

Il relève que le Chemin de Pradadel est à l'abandon depuis fin juin. M. CHARLES (1<sup>er</sup> Adjoint) rappelle que le débroussaillage du Chemin en question a été terminé plus tard et que durant l'été avec les périodes de congés des agents l'entretien du village n'a pu être réalisé correctement. Pour y remédier, il a fait appel à de la sous-traitance par des entreprises privées.

L'administré déplore que les gens du village trouvent à redire sans venir participer aux séances du Conseil Municipal.

Enfin, il demande pourquoi les bancs devant le Bar « Le Nagear » n'ont pas été fleuris. M. CHARLES (1<sup>er</sup> Adjoint) indique que lors du fleurissement certains oublis dus au plan de fleurissement, à des problèmes de terreau, aux jardinières qui sont en forme de bancs etc... ont été commis.

**La séance est levée à 19h40**